



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 février 2019

Présents : Christian DUMAS, Anaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22h28

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DL.19.004 - Débat d'Orientations Budgétaires – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, le maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2019 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexée à cette délibération,

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 28 janvier 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte qu'un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019 a eu lieu et sur la base du rapport annexé à la délibération,

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 mars 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

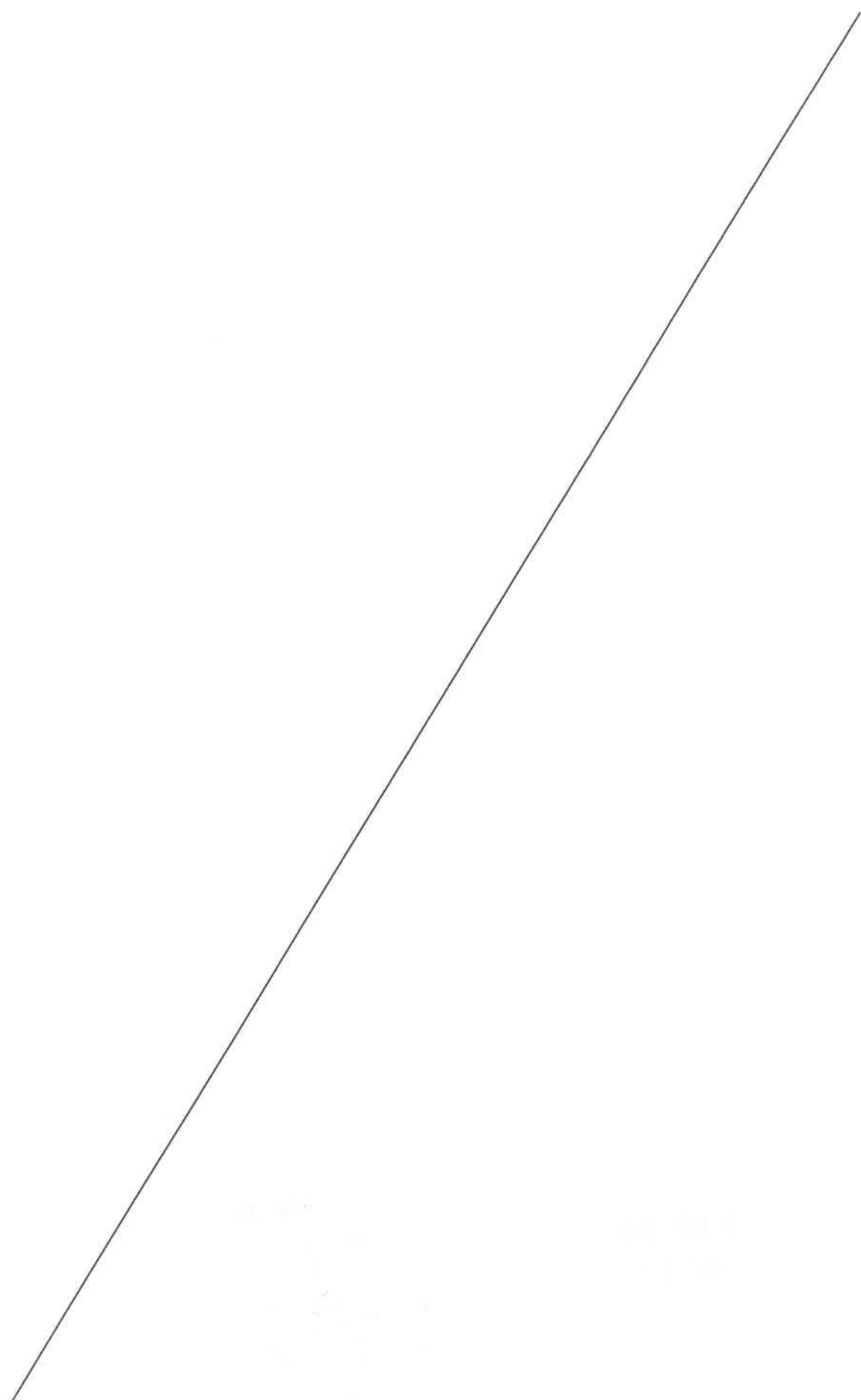
12 MARS 2019

Publication le : 12 MARS 2019

Notification le : 12 MARS 2019



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer**DL-19-004**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-03-12T11-21-25.00 (MI215712735)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20190226-DL-19-004-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Débat d'Orientations Budgétaires - budget ville

Date de décision : 26/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.1. Débats d'orientation budgétaire.

Acte : DL.19.004-FIN-Débat
d'orientations budgétaires - budget
ville.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/03/19 à 11:21

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 12/03/19 à 11:21

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 12/03/19 à 11:31